

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

107 N° 2 1985

La formation théologique du Peuple de Dieu

Albert CHAPELLE (s.j.)

p. 187 - 197

<https://www.nrt.be/fr/articles/la-formation-theologique-du-peuple-de-dieu-833>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La formation théologique du Peuple de Dieu

Théologie et ecclésiologie sont liées. La théologie, enseignée et étudiée, est toujours profondément liée à un contexte ecclésial défini. L'Eglise en sa Tradition et sa communion est le lieu à partir duquel se définit le langage théologique. Réfléchissant sur une pratique et méditant notre engagement de théologien, nous appelons formation sacerdotale du Peuple de Dieu sa visée ecclésiologique fondamentale.

Cette formule répond à deux questions. La première concerne la formation de futurs prêtres ; la seconde évoque le principe organique selon lequel peut s'édifier une école de théologie. A première vue, dans la vie de l'Eglise, ces deux questions apparaissent distinctes. C'est pourquoi je les traiterai successivement.

Formation des futurs prêtres

La question de la formation des futurs prêtres doit être située dans un ensemble historique à la mesure des enjeux. Quand *Lumen Gentium* parle des pasteurs (ch. III) et les distingue des laïcs (ch. IV), elle les situe à l'intérieur du Peuple de Dieu (ch. II) et du mystère de l'Eglise (ch. I). De l'avis des rédacteurs de la Constitution¹, il ne s'agit pas d'opposer le Peuple de Dieu (ch. II) à la hiérarchie (ch. III). Les chapitres I et II décrivent conjointement le mystère de l'Eglise et sa réalité visible en pèlerinage sur cette terre ; les chapitres III et IV, à l'intérieur de la communion des fidèles, distinguent les missions respectives des pasteurs et des laïcs.

Par rapport à l'ecclésiologie du Concile de Trente, Vatican II ne modifie en rien la complémentarité du sacerdoce ministériel et du sacerdoce baptismal (LG 10). Ce qui est plus nouveau, c'est de situer explicitement cette polarité à l'intérieur du mystère sacramentel de l'Eglise (ch. I) et de la vie du Peuple de Dieu (ch. II). Par le sacerdoce baptismal s'exprime en chacun la fonction médiatrice du Christ et de son Eglise en ce monde. Ce que le Christ fait pour le monde, il le fait par l'Eglise. Ce que le Christ est dans ce monde,

1. Cf. G. PHILIPS, *L'Eglise et son mystère au deuxième Concile du Vatican*, t. I, Paris, Desclée, 1967, p. 221.

Médiateur de Dieu et des hommes, il l'est dans l'Acte sacrificiel de son eucharistie, c'est-à-dire dans son Acte sacerdotal. C'est à cet Acte du Christ, Acte médiateur dans lequel le monde passe à Dieu, que tous les fidèles baptisés prennent part en vertu même de leur baptême².

La distinction sacramentelle des pasteurs parmi les fidèles est au service de cette mission commune à tout le Peuple de Dieu. Car tous sont marqués du caractère baptismal. Le rapport et la différence essentielle entre le « sacerdoce ministériel ou hiérarchique » et le « sacerdoce commun des fidèles » demeurent inscrits à l'intérieur de la communion sacramentelle et baptismale au sacerdoce du Christ. Le prêtre est membre du Peuple de Dieu, il est présent dans le mystère sacramentel de l'Eglise, en vertu de son ordination et de son caractère sacerdotal, mais d'abord en vertu de son sacerdoce baptismal. Ceci n'est pas sans conséquences sur la formation théologique nécessaire aux futurs prêtres.

De manière assez réfléchie, la Contre-Réforme avait suscité dans l'ensemble des diocèses ou des ordres religieux des séminaires. Ce qui impliquait deux choses : 1. Une manière d'agrégation au Corps sacerdotal par cooptation au presbyterium d'un diocèse ou d'un ordre religieux. Rien dans Vatican II n'invite à modifier ce point. L'insistance mise sur le presbyterium en est le signe. 2. Une perception définie de la formation à ce ministère pastoral. *Je ne traite ici que de l'aspect théologique de cette formation.*

Formation théologique des baptisés

Depuis le dernier Concile, s'est posée de façon nouvelle la question de la formation théologique des laïcs. L'expérience montre la diversité des solutions apportées. Beaucoup de ces formations sont axées sur des tâches, des fonctions ou des ministères, par exemple une école de catéchèse. Ces réalisations ont leur bien-fondé. Touche-t-on là un facteur d'unification suffisamment profond ? La formation théologique des laïcs doit former en eux ce qui les constitue comme fidèles du Christ, c'est-à-dire leur sacerdoce baptismal. Ce qu'ils sont comme baptisés, comme membres du Peuple de Dieu, est précisément la réalité communément partagée entre pasteurs et laïcs. L'absence de référence au baptême, au sacerdoce

2. A. CHAPELLE, *Pour la vie du monde : le sacrement de l'ordre*, Bruxelles, Institut d'Etudes Théologiques, 1978, p. 45 ss.

baptismal et à l'ensemble de l'économie sacramentelle, dans la formation théologique des laïcs, serait une grave lacune.

Cette considération se renforce d'éléments concernant la formation des prêtres. Ainsi l'expérience des séminaires tridentins, marqués par l'intégration, à travers la diversité des ordres mineurs et majeurs, au ministère sacerdotal de l'Eglise. De même les traditions des églises cathédrales au moyen âge ou des institutions comme les Universités romaines. N'ont-elles pas œuvré ou ne travaillent-elles pas en fait à l'intégration sacramentelle dans l'Eglise ? La préparation aux ministères de la prédication et des sacrements dans l'église particulière pour l'Eglise universelle, ou dans l'Eglise universelle pour des églises particulières, paraît une norme constante du travail théologique dans l'Eglise.

Nous en retenons pour l'instant ceci : la formation théologique des chrétiens³ s'enracine en ce qui les constitue comme chrétiens, dans l'économie sacramentelle du salut. Autrement, la formation donnée ne serait pas la formation du Christ en eux, la formation de leur être chrétien ; elle pourrait développer des virtualités de la grâce et de l'intelligence chrétiennes, mais la plénitude de leur être chrétien n'est pas rejointe ni formée si leur baptême et toute leur vie sacramentelle ne se trouvent pas effectivement rencontrés.

Déterminations sacerdotales de la formation théologique

Les questions de la formation des futurs prêtres et de la formation théologique des laïcs n'étaient pas tellement mises en rapport avant le Concile. Depuis lors, un peu partout, un certain nombre de religieux puis de laïcs sont venus se joindre au travail théologique des facultés et séminaires. Ils ont modifié la configuration des auditoires. Fallait-il pour autant infléchir les orientations du travail ? Celles-ci, destinées à la formation des futurs prêtres, se caractérisaient par une manière d'agrégation à un corps sacerdotal. Ne cherchons pas à former des prêtres autrement que pour l'agrégation

3. Prêtres, laïcs et religieux : les considérations ici avancées à propos de la formation théologique des laïcs valent *a fortiori* des religieuses et des religieux non clercs. « Le sacerdoce des fidèles atteint ici le point culminant de son service cultuel » (G. PHILIPS, *op. laud.*, t. II p. 130 ; cf. LG, 43). « Ici » : dans la profession des conseils évangéliques. La vie consacrée — second baptême — est exercice du sacerdoce commun en étroite référence au « sacerdoce hiérarchique ».

et l'intégration dans un presbyterium⁴. Cette intégration à un corps sacerdotal implique un certain nombre de déterminations du travail théologique. Celles-ci se découvrent fécondes au-delà de leur objectif propre.

Une détermination considérable dans l'enseignement de la théologie peut être celle des « examens d'ensemble » d'Ecriture Sainte, de morale ou de dogmatique⁵. Qu'est-ce que cela signifie ? Fondamentalement, et dans la tradition de la Compagnie de Jésus plus spécialement, le ministère sacerdotal n'est pas d'abord spécialisé pour une tâche mais il doit annoncer l'Evangile de Dieu, dans la Tradition de l'Esprit. Ecriture et Tradition sont pour l'Eglise des biens inépuisables et notre vie tout entière ne suffit pas à acquérir la compétence pour en parler au nom du Christ notre Grand Prêtre. Mais ce n'est pas d'abord au savoir que se mesure la capacité de lire et de dire la Parole de Dieu confiée à l'Eglise, mais à l'intégration de l'être dans le Corps ecclésial du Seigneur, et à l'intégration de l'intelligence à la Parole médiatrice. Une connaissance « globale » et « symbolique » de l'Ecriture dans la Tradition permet de répondre de la plénitude et de l'intégralité de la Révélation du Salut. Ce n'est pas d'être fort d'une spécialisation, mais vulnérable en se livrant à l'ensemble du Donné révélé qui rend capable de prêcher l'Evangile, et de rendre témoignage à Dieu, comme il est demandé au prêtre.

Le travail théologique implique la docilité à une double exigence de la vérité. C'est un travail intellectuel ; et il est accompli dans la foi. Il requiert à la fois docilité à l'objectivité d'un savoir humain réfléchi (d'une « science ») et docilité à l'enseignement de l'Eglise. Ce double *sacrificium intellectus*, ce redoublement de la consécration de l'esprit à Dieu, ne va pas sans les dispositions indispensables à l'effacement de l'individualité propre pour son intégration dans l'Eglise. Le prêtre n'a pas à prêcher ou à enseigner ce qu'il a vécu ou éprouvé, mais à prêcher ou à enseigner en première personne ce que l'Eglise enseigne. Ce *sacrificium* de l'intelligence marque d'un sceau proprement sacrificiel, et donc sacerdotal, tout le travail intellectuel de futur prêtre.

4. Le presbyterium suppose une intégration des personnes à un corps sacramentellement vivant plutôt que la cooptation de compétences par des compétences.

5. Cf. *Sapientia Christiana*, Ordonnances, art. 53, dans *Doc. Cath.*, n° 1766, 17 juin 1979, p. 566.

Cette formation théologique, si elle doit préparer le prêtre à conduire à Dieu son peuple, le consacre au service du monde. La formation à cette mission est proprement pastorale. Divers points peuvent être évoqués qui touchent la perception des nécessités de la pensée rationnelle et le discernement des appels de nos sociétés en proie à la violence et à l'injustice. Cette attention éthique à la justice et à la paix, aux droits de l'homme et à la conscience humaine, fait partie d'une formation pastorale. Il n'y a pas de formation sacerdotale qui ne soit apprentissage de l'attention et à la conscience personnelle des hommes et à cet appel à la justice et à la paix qui exprime leur désir naturel de la Rédemption. Le travail de la théologie, l'apprentissage de la Parole de Dieu perdrait sens s'ils ne conduisaient à rencontrer les personnes humaines qui, à travers leurs cheminements parfois dramatiques, sont appelées à devenir enfants de Dieu.

Si la formation théologique du prêtre doit porter comme à l'avance le sceau de son ministère, il faut que la théologie soit enseignée de manière gratuite. La doxologie suppose la pauvreté des moyens tels que le prêtre en dispose dans son ministère : humbles paroles, humbles gestes sacramentels, qui, par la richesse de la foi et de l'espérance, attestent la gloire de Dieu, salut de l'homme. Ainsi l'homme éprouve la tâche et la joie d'annoncer la Parole. Dans l'Évangile la Parole de Dieu vient nous rejoindre et nous libérer à partir de situations fragmentaires, d'appels peu perçus, de situations mal définies et mal vécues. L'apprentissage de la théologie est accueil de la Gloire de Dieu, qui, dans le concret de nos improvisations, de nos maladresses, de nos insuffisances, manifeste la restauration de l'être humain par la Parole qui lui est confiée par Dieu.

Ces quatre traits manifestent à l'intérieur d'une formation théologique le sceau du sacerdoce dans l'intelligence humaine. Ils éclairent encore le lien intime de la formation théologique des prêtres aujourd'hui et de celle des laïcs : il s'agit de former des prêtres *dans* le Peuple de Dieu et donc de former d'abord en eux, pour les autres, le sacerdoce des baptisés, la foi, l'espérance et la charité. Appelés à parler en première personne et joyeusement de la Vérité, de la Parole qui dépasse, il leur faut avoir fait l'expérience de ce dépassement et de cette joie : dans l'écoute et la mémoire de la Parole. De la même façon que, pour bien confesser, le prêtre

doit lui-même se confesser⁶, pour pouvoir bien prêcher, il lui faut l'humilité d'écouter. Ce sont deux choses intrinsèquement liées. Ecouter Dieu parler en son Eglise et à travers ses frères, c'est laisser se former en soi son propre sacerdoce baptismal, sa condition de chrétien, c'est se laisser consacrer à la Parole.

Former des prêtres, les former à leur ministère sacerdotal, c'est d'abord les former à la vie et à la pratique de leur sacerdoce baptismal. Ces termes sacramentels et ecclésiaux indiquent, pour la formation théologique du prêtre, une conséquence de son appartenance à son peuple, en fait, au Peuple de Dieu. C'est à l'intérieur de cet affermissement dans le sacerdoce baptismal que se forment les prêtres pour qu'ils apprennent à devenir des principes de communion, des hommes qui ont à parler *au nom du Christ-Tête en personne* (PO, 2) à l'intérieur de son Corps qui est l'Eglise, des hommes qui peuvent et doivent poser les gestes du Christ en son Eglise et par leur parole être guides de leurs frères. Former les futurs prêtres pour qu'ils deviennent des rassembleurs, des pasteurs, c'est déployer ce qu'ils vivent déjà comme baptisés ; c'est aussi faire appel à ce qui ne leur est encore donné que dans la communion à leurs frères déjà prêtres. *Former des prêtres c'est leur apprendre à former le Peuple de Dieu à l'exercice du sacerdoce des fidèles du Christ.* Ce que le futur prêtre vit maintenant, il aura, de par son ministère, à le susciter, au nom du Christ, en ses frères et sœurs dans la foi.

Ce qui importe à la formation des prêtres, c'est le nécessaire pour vivre en chrétiens : cela même qui leur sera nécessaire pour aider le Peuple de Dieu à vivre selon sa condition baptismale. Ce qui est à donner à de futurs prêtres, c'est proprement ce qu'ils auront à donner, au nom du Christ, au Peuple de Dieu. Ainsi ce qui n'est pas bon pour former le Peuple de Dieu n'est pas bon pour former le prêtre (et réciproquement). Ce qui est bon pour la formation du prêtre est fructueux pour la formation du Christ dans les baptisés. Ici se laisse percevoir la portée de la formule proposée plus haut : *formation sacerdotale du Peuple de Dieu.* Former au ministère sacerdotal, c'est aider à entrer dans la pratique personnelle et dans le service du sacerdoce commun des baptisés.

6. JEAN-PAUL II, *Exhortation apostolique postsynodale « Reconciliatio et paenitentia »*, n. 31, V.

Former les chrétiens au Sacerdoce du Christ

Revenons dans cette lumière à la question doctrinale posée par la formation théologique des laïcs et des religieux. En vérité cette formation n'a pas pour premier objectif d'accuser, par rapport aux prêtres et futurs prêtres, une différence de statut canonique ou de charge à remplir ; il convient plus exactement de former les chrétiens au sacerdoce du Christ, que le sacerdoce ministériel leur signifie et accomplit en leur sacerdoce baptismal. Innocent III et Pie XII, citant un vieil auteur, disent que « le ministère sacerdotal accomplit en propre au nom du Christ ce qui se fait en commun par la foi et la dévotion de tous » : *Quod enim adimpletur proprie ministerio sacerdotum, hoc generaliter agitur fide et devotione cunctorum*⁷. C'est le ministère sacerdotal que le chrétien découvre sacramentellement au principe et au terme de son sacerdoce baptismal. Dans le ministère qui est le signe visible et efficace du sacerdoce du Christ-Tête en personne, les baptisés reconnaissent le sens et la valeur, la re-présentation et la forme de leur sacerdoce commun. La médiation sacerdotale du Christ pour la vie du monde se trouve confiée aux chrétiens. Cette tâche sacerdotale et médiatrice du Peuple de Dieu trouve la source cachée de son efficience divine à travers l'humble service du prêtre qui s'efface en l'humilité du Sauveur.

Etre sacramentellement au principe et au terme, donner sens et valeur, visage et force au sacerdoce commun des fidèles, tel est le ministère de celui qui est sacramentellement ordonné pour re-présenter et exercer le sacerdoce *in persona Christi Capitis*. Dès lors, c'est dans la formation sacerdotale de ses futurs pasteurs que le Peuple de Dieu peut trouver le principe de sa propre formation⁸. Les critères d'organisation du travail théologique, des programmes et des méthodes qui concourent à la formation doctrinale du baptisé peuvent naître peu à peu du déploiement de la richesse, exemplaire et originelle, que la tradition de l'Eglise a assurée dans la formation de ses futurs prêtres.

7. Cité par Y. CONGAR, *Les laïcs ont part à faire l'Eglise*, dans *Les Quatre fleuves* 18 (1983) 115.

8. Cette vision sacramentelle et liturgique de la condition des laïcs dans l'Eglise se trouve explicitée de manière ferme dans le nouveau Code de droit canonique. Ce qui est dit du chrétien, par exemple aux canons 217, 224, 229, 231, est référé de manière explicite à son baptême et au « peuple sacerdotal ». Cf. à ce propos le commentaire de Mgr PHILIPS, *op. laud.*, t. I, n. 138-129 des n. 10-12 de *Laumen Gentium*.

Peut-être, ces dernières années, a-t-on commis l'erreur de ne pas s'attacher à la richesse de la tradition sacerdotale pour la déployer à la mesure de l'appel du Peuple de Dieu tout entier. Peut-être a-t-on adopté une perspective moins sacramentelle, où l'exigence de formation était davantage mesurée par les exigences de l'agir chrétien que par la richesse de la vie chrétienne telle qu'elle est donnée dans le sacerdoce baptismal.

Concluons cette vue théorique. Ce qu'il faut donner aux prêtres pour leur formation est mesuré par l'objectif de celle-ci : qu'ils puissent, y étant ordonnés, donner corps et forme, en eux et en leurs frères, au sacerdoce baptismal. Corrélativement, ce qui est nécessaire pour former le sacerdoce baptismal des laïcs se trouve dans ce que l'Eglise a considéré comme nécessaire pour la formation des pasteurs : annoncer la Parole, sanctifier par la prière et les sacrements (dont l'Eucharistie est le premier), conduire leurs frères à Dieu. Cette vision sacramentelle et liturgique de l'Eglise, de ses fidèles et de ses pasteurs est accueil de sa Tradition vivante⁹.

Pour la pratique de la théologie

Des conclusions pratiques sont à tirer de cette assimilation de la formation doctrinale des laïcs et des futurs prêtres, au nom du sacerdoce du Christ et de la spécificité du sacerdoce ministériel. *Presbyterorum ordinis* parle de l'élection des futurs prêtres mis à part « non pour être séparés, mais pour être consacrés » : *segregantur, non ut separentur sed ut consecrentur* (n. 2)¹⁰. Leur formation théologique ne peut-elle se conformer à cette reconnaissance de leur caractère propre dans la communion du Peuple de Dieu ? Du même biais, la formation des laïcs n'apparaît-elle pas dans sa force quand la formation à la vie et à la pratique du sacerdoce baptismal trouve sa source et son modèle dans la suscitation et la préparation du ministère sacramentellement ordonné ? Telle peut être la formation sacerdotale du Peuple de Dieu.

Une des conséquences pratiques est le refus de sectoriser la théologie au niveau du moins de la formation fondamentale.

9. Ce qui vient d'être dit de manière générale pour la formation au sacerdoce baptismal est particulièrement adapté à la formation au diaconat.

10. La responsabilité des laïcs — hommes et femmes — dans la vie de l'Eglise va bien au-delà de ce qui est aujourd'hui communément vécu en Europe. Une formation théologique donnée dans les perspectives dites peut être un des facteurs susceptibles de faire évoluer les choses dans la paix de Dieu.

A tout niveau, la formation ne peut sans dommage séparer formation à l'exégèse, à la dogmatique, à la théologie morale et pastorale, à la vie spirituelle et au discernement de la mission de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui. Percevoir la théologie comme un ensemble, c'est en reconnaître la puissance symbolique, finalement sacramentelle. C'est ne pas se laisser réduire au discours, au savoir qui nécessairement fragmente. La spécialisation en théologie ne peut être qu'une démarche préparée par de nombreuses reprises, qui permettent de percevoir en simplicité que le signe de croix, le Credo, l'Ancien et le Nouveau Testament disent une seule et même chose. Intellectuellement, ceci n'est guère accessible sinon repris dans la vie liturgique de la confession de foi et des sacrements.

Autre conséquence pratique : la grande opportunité de promouvoir un travail théologique dont la rationalité et la vitalité spirituelle soient marquées dans les contenus et les méthodes par la communion. Le travail intellectuel, à partir de la représentation que s'en fait l'homme, est avoir, savoir, pouvoir : il devient trop aisément force de dissociation, diabolique au sens premier du terme. Le travail théologique n'y échappe pas. Témoin cette ancienne expression, *rabies theologica*. Cela fait partie non seulement de l'exercice du travail intellectuel, mais de l'enjeu en cause. Par là, je vise l'humilité et la pauvreté, conditions du travail théologique. Parler de rationalité et de communion spirituelle, c'est se référer à la vocation propre et commune du chrétien plutôt qu'à la démarche par laquelle se marque l'originalité de son intelligence ou la spécificité de son statut social ou canonique. Car il n'est pas nécessaire d'être un docteur de l'Eglise comme Thomas d'Aquin ou Thérèse d'Avila pour pratiquer cette simplicité. Elle est l'Alpha et l'Oméga de la démarche théologique. Il faut, comme on le raconte d'anciennes écoles, juives et chrétiennes, trouver l'originalité créatrice dans l'effacement, qui est fécond de la Parole de Dieu.

En troisième lieu, la formation théologique, tant du laïc que du futur prêtre, paraît devoir être orientée, d'une manière ou d'une autre, à la pratique pastorale, notamment sacramentelle : non seulement des sacrements de l'initiation chrétienne et de la vie quotidienne (pénitence, onction des malades), mais aussi du mariage et du sacrement de l'ordre. Ceux qui ont reçu tel ou tel sacrement ne sont pas toujours les plus avertis du mystère qui leur est propre. Il est une lumière commune que les chrétiens peuvent se donner réciproquement sur leurs diverses vocations, enracinées dans la vie sacramentelle de l'Eglise, dans le don de l'Esprit Saint.

Enfin, le caractère doxologique de la théologie qui édifie le Corps du Christ demeure une constante de l'enseignement et de l'apprentissage de la théologie. Cela entraîne beaucoup de conséquences quant aux réactions personnelles, mais aussi quant à la politique d'après laquelle les centres de formation exercent leur responsabilité. Il s'agit d'un service d'Eglise plus que d'une mise en valeur — individuelle ou collective — des uns par les autres. La théologie, dans l'Eglise, a cette vocation d'effacement, de docilité et d'obéissance en dehors de laquelle le Royaume de Dieu ne se construit pas.

Enseigner sacerdotalement la théologie aux futurs prêtres de l'Eglise, c'est travailler à la formation sacerdotale du Peuple de Dieu. Cette formation sacerdotale du Peuple de Dieu caractérise au mieux la formation des laïcs. Dès lors, on voit la grande opportunité de préparer ensemble, futurs prêtres et laïcs, à cette croissance de l'Eglise. Cette intuition d'ordre ecclésiologique, si elle est un jour vérifiée — l'histoire de l'Eglise le montrera — propose, à la lumière de Vatican II, une formation différente de celle dont bénéficia le clergé tridentin. Dès lors, on voit comment le ministère pastoral, dans l'Eglise, des évêques, des prêtres et des diacres ne relève pas d'un pouvoir politique ni d'un savoir « clérical » réservé. Il faut opérer le partage de la même sagesse, en toute pauvreté et responsabilité. Les plus compétents en matière théologique ne sont pas toujours les évêques, les prêtres et les diacres. Que l'on songe à Origène, Jérôme, Blondel, Gilson : ils ont manifesté dans l'Eglise une vitalité intellectuelle que beaucoup de prêtres et d'évêques n'ont pas partagée. Cela fait partie de la vérité de l'Eglise.

Le rappel de *Presbyterorum ordinis* quant à la mise à part des futurs prêtres « non pour qu'ils soient séparés, mais pour qu'ils soient consacrés » marque la solitude dans laquelle s'engage le futur prêtre. Il suggère aussi analogiquement la solitude dans laquelle la théologie engage quiconque s'y adonne. Si le futur prêtre s'engage à vie dans l'annonce de la Parole de Dieu, dans la célébration de l'Eucharistie, dans la conduite du Peuple de Dieu, il lui faut entrer d'une manière représentative, signifiante pour ses frères et sœurs dans le Christ, dans cette solitude qui est principe de communion et de consécration. La vie théologique est pour chacun un lieu privilégié pour apprendre la solitude et la communion.

La manière de réfléchir la formation théologique des fidèles laïcs, religieux et futurs prêtres, telle qu'elle vient d'être exposée, n'est peut-être pas encore devenue familière. Elle se propose à distance d'une perspective universitaire où la sélection se fait par le savoir sur le savoir ; d'une formation spécialisée dans telle ou telle tâche ; d'une formation où le sacerdoce serait peut-être réduit à une militance d'ordre social ou religieux ; d'une formation au sacerdoce ministériel perçu davantage différent du sacerdoce commun des fidèles que consacré à son service ¹¹.

Cette option pour la formation sacerdotale suppose une vision réconciliée de l'Eglise, comme peuple et comme institution, comme mystère, mais encore comme ayant un Visage : elle est le Corps du Christ, au sens pascal du terme, l'Apparition du Christ ressuscité. La liberté spirituelle de l'amour pascal perçoit l'Eglise comme attachante et comme aimable, comme le lieu dans lequel se trouve la joie de vivre et de penser, d'offrir et de communier. La liberté, éduquée au rythme des mystères de la vie du Christ, épouse l'allégresse de Pâques et connaît la joie sacerdotale de la communion et de la louange de Dieu. L'humilité du chrétien, plus heureux de l'Eglise que de sa différence, s'accorde à une vision réconciliée de la vie sacramentelle et du Sacerdoce du Christ.

Telle peut être, selon la formation des prêtres, la formation sacerdotale du Peuple de Dieu.

B-1150 Bruxelles

rue du Collège Saint-Michel, 60

Albert CHAPELLE, S.J.

Professeur à l'Institut
d'Etudes Théologiques

Sommaire. — La formation des futurs prêtres et la formation théologique des laïcs se distinguent au mieux dans une formation commune au sacerdoce de tous les baptisés. Ce qui est le meilleur pour la formation théologique des prêtres est le meilleur pour la formation théologique des laïcs et des religieux ; et réciproquement. Car la formation théologique, attentive à l'ecclésiologie renouvelée par le dernier Concile, trouve ses déterminations fondamentales dans l'ordre sacramentel des participations commune et ministérielle (c'est-à-dire hiérarchique) au Sacerdoce et au Sacrifice du Christ.

11. Cette méditation renvoie conjointement aux pages d'*Optatam totius* sur la formation pastorale des futurs prêtres (n. 4, 19-21) et d'*Apostolicam actuositatem* sur la vocation et la formation des laïcs à l'apostolat (n. 2-3, 5-6, 28-32). Cf. aussi *Perfectae caritatis*, n. 18.